

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MAI 2016

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Les Conseillers Municipaux de la Ville du PORT sont priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 3 mai 2016 à 17 h 00 à la Mairie.



En Mairie, le 25 avril 2016

LE MAIRE

Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du mardi 5 avril 2016 P. 01
2. Plan Local d'Urbanisme - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Débat en Conseil Municipal P. 22
3. Contrat Territoire Lecture 2016 P. 26
4. Etudes de réhabilitation de la Médiathèque Benoîte Boulard – Plan de financement P. 28
5. Mise en place d'un dispositif de Bourse d'Excellence P. 29
6. Programme de Renouveau Urbain (PRU) – Convention publique d'aménagement avec la SIDR – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 P. 34
7. Programme National de Renouveau Urbain – Quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute - Protocole de préfiguration P. 40
8. RHI Rivière des Galets - Ancienne concession Semader - Rétrocession foncière – Tranche 2 P. 110
9. Zac Mascareignes – Régularisation foncière P. 113
10. Zac Mascareignes – Cession d'une parcelle de terrain non bâti à SCCV « Les Mascareignes » P. 115
11. ZAC D 2000 – Cession de parcelles de terrain non bâti à la Société Civile Immobilière Lise P. 118
12. Secteur Vieille Ville - Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public P. 121
13. Services publics de production et de distribution de l'eau potable et d'assainissement - Modification des règlements de service P. 123
14. Approbation des statuts de l'association « Centrale d'achat du TCO » et désignation d'un élu P. 143
15. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation P. 155
16. Commission communale des taxis et voitures de petite remise – Renouveau des membres P. 158
17. Relations internationales – Programme 2016 de la Ville du Port P.159

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi trois mai, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Jafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), M. Jean Paul Babef (par M. Jean-Bernard Gaillac), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Danila Bègue), Mme Karine Mounien (par Mme Sonia Bitaut), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), M. Brandon Incana (par M. Alain Jafar), Mme Sabine Le Toullec (par Mme Mémouna Patel).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Karine Infante à 17h12, Mme Mémouna Patel à 17h15, M. Henry Hippolyte à 17h16, M. Patrice Payet à 17h43.

Départ (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à 17h16, Mme Valérie Auber à 17h16.

Absent (s): M. Hary Auber, Mme Firose Gador.

Ouverture de la séance à 17h03.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI
5 AVRIL 2016**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 5 avril 2016.

**PLAN LOCAL D'URBANISME - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLES (PADD) – DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal prend acte du Plan Local d'Urbanisme relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider l'engagement financier à parité entre l'État et la Ville du Port en vue de la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture (CTL) 2016 ;
- de valider l'organisation et le budget prévisionnel (18 000 €) afférent aux trois projets composant le CTL 2016 ;

- de donner délégation au Maire pour engager les frais relatifs au déplacement à La Réunion de MM. Hernando CALVO OSPINA, Ignacio RAMONET comme suit :
 - o M. Hernando CALVO OSPINA, un billet d'avion aller / retour dans la limite de 2500 euros et une participation forfaitaire de 900 € au titre de la prestation intellectuelle ;
 - o M. Ignacio RAMONET, un billet d'avion aller / retour dans la limite de 2500 euros et une participation forfaitaire de 900 € au titre de la prestation intellectuelle ;
- d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à solliciter auprès de l'Etat – DAC OI la subvention correspondante ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document relatif à cette affaire.

ETUDES DE REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD – PLAN DE FINANCEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider le plan de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la Médiathèque Benoîte BOULARD ;
- de solliciter auprès de l'Etat – DAC OI la subvention correspondante ;
- de solliciter des financements auprès de la Région Réunion et le TCO ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux demandes de financements complémentaires ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE BOURSE D'EXCELLENCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise place du dispositif de Bourse d'Excellence ;
- d'approuver le cadre d'intervention afférent ;
- d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité à signer les actes afférents, en particulier les décisions de bourse.

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le CRAC 2014 de la CPA du « Programme de Renouvellement Urbain du Centre-ville du Port » et notamment les points suivants :
 - Les dépenses et les recettes de l'année 2014,
 - Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2015,
 - Le bilan financier global actualisé,
 - La participation globale actualisée de la Commune,
 - L'avenant n°14 à la convention publique d'aménagement,
 - La participation de la commune au titre de 2015,
- d'autoriser Le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents afférents.

**PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN – QUARTIERS ARISTE
BOLON / SIDR HAUTE - PROTOCOLE DE PREFIGURATION**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le présent projet de protocole de préfiguration,
- d'autoriser le Maire à solliciter les différentes participations financières suivant l'avancement du programme,
- d'autoriser le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer ledit protocole.

**RHI RIVIERE DES GALETS - ANCIENNE CONCESSION SEMADER - RETROCESSION
FONCIERE – TRANCHE 2**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les rétrocessions foncières des parcelles cadastrées Section AO numéros 128, 456, 677, 679, 759, 776, 919, 1015, 862, 646, 352, 617, 827, 990, 991, 863, 500, 502 et 451 d'une superficie totale de 8 896m² à l'euro symbolique (1€),
- d'autoriser Le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents afférents à cette affaire.

ZAC MASCAREIGNES – REGULARISATION FONCIERE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'échange foncier sans soulte entre Mr SOOPAN Soudara (BI 100p- 20 m²) et la commune du Port (BI 124 -25m²),
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**ZAC MASCAREIGNES – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NON BATI A SCCV
« LES MASCAREIGNES »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de la parcelle de terrain non bâti cadastrée section BI n°285, d'une superficie de 225 m², au profit de la SCCV « Les Mascareignes » au prix de 63 000 euros hors taxes,
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**ZAC D 2000 – CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN NON BATI A LA SOCIETE
CIVILE IMMOBILIERE LISE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de deux parcelles de terrain non bâti cadastrées section AZ n°159 et 161, d'une superficie totale de 1 057 m², au profit de la Société Civile Immobilière LISE au prix de 251 000 euros hors taxes,
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**SECTEUR VIEILLE VILLE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PORTION
DU DOMAINE PUBLIC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la désaffectation de la portion du domaine public situé entre la rue de Sète et l'impasse Véronèse,
- d'approuver son déclassement,
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**SERVICES PUBLICS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DES REGLEMENTS DE SERVICE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées aux règlements de service d'eau potable et d'assainissement.

**APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION « CENTRALE D'ACHAT DU TCO »
ET DESIGNATION D'UN ELU**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'association joints en annexe,
- de désigner un représentant de la Commune dans l'association,
- d'autoriser le versement d'une adhésion de 3 000 euros pour 2016,
- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 19 544 euros pour 2016,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

**LISTE DES ACTES PRIS PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR EN VERTU DE SA
DELEGATION**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la liste des marchés passés selon la procédure adaptée et des déclarations sans suite du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

**COMMISSION COMMUNALE DES TAXIS ET VOITURES DE PETITE REMISE –
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la composition de ladite commission,
- de désigner un élu et son suppléant pour siéger au sein de la commission,
- d'autoriser le Maire à renouveler les membres de la commission susvisée, conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint à signer les actes se rapportant à cette affaire.

RELATIONS INTERNATIONALES – PROGRAMME 2016 DE LA VILLE DU PORT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les principes présidant à nos relations internationales ;
- d'approuver le programme d'échanges pour les mois de mai et juin 2016j,
- d'inscrire au budget de la Ville la somme de 25 000 € (vingt cinq mille euros) pour la prise en charge de frais d'organisation, des frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux déplacements locaux des personnalités invitées,
- d'autoriser le Maire à solliciter des cofinancements auprès de l'Etat, de la Région Réunion de l'Agence Française de Développement, du TCO et des organismes d'insertion et de formation,
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h22.

LE MAIRE



Olivier HOARAU